



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## AVIS PUBLIC Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 7 octobre 2024**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

### **Demande numéro 1**

#### **Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 880, rang Saint-Mathias (lot 4 490 916 et 6 263 592 du cadastre du Québec).

#### **Description de la demande :**

La demande vise à autoriser que le garage projeté puisse être implanté en cour avant, malgré une superficie supérieure à 75 % de celle du bâtiment principal, plutôt que dans la cour latérale ou arrière, comme prévu aux dispositions applicables à l'article 10.3.2 du Règlement de zonage 583-15.

### **Demande numéro 2**

#### **Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 434, rue Saint-Cyrille (lot 3 122 960 du cadastre du Québec).

#### **Description de la demande :**

La demande vise à autoriser que le café-terrasse puisse être implanté à une distance de l'ordre de 1,04 mètre de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 2 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à l'article 11.6 du Règlement de zonage 583-15.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du **7 octobre 2024**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 19 septembre 2024.

La greffière,

Vicky Morasse

-----